

## **BLESLE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 22 janvier 2010 à 20 heures 30. Cinq membres du Conseil Municipal étaient excusés: Philippe Gilibert ayant donné pouvoir à Jeanne-Marie Pothier, Jacques Barraud ayant donné pouvoir à Christian Malbec, Stéphanie Dubois ayant donné pouvoir à Patrice Douix, Marc Godfrin, Jean-Paul Renard.

### **Bourg de caractère**

Le Maire demande au Conseil de prendre une délibération approuvant un budget de 400 000 €HT, financés à 72,82% par les Conseils Régional, Général, l'Etat (DGE) et l'Europe (FEADER), afin de réaliser sur la période 2010-2012, la rénovation des places Saint-Pierre, du Mazel, de la Halle, de la rue Edouard Chatillon ainsi qu'une opération Façades. Accord unanime des conseillers présents, soit 13 votes pour, incluant les pouvoirs reçus.

### **Utilisation salles Château des Mercoeur**

Le Maire aborde la question de l'utilisation des salles du Château des Mercoeur et demande parmi les conseillers ceux qui voudraient constituer un groupe de travail sur le sujet. François Fléouter et Yves Tréhin se portent volontaires et invitent tous les conseillers intéressés à participer. En l'absence de Philippe Gilibert et Jean-Paul Renard, le Maire indique que ces derniers seront certainement intéressés. Guy Ducher propose que des représentants des associations apportent également leur contribution aux travaux du groupe. Le Conseil municipal charge François Fléouter et Yves Tréhin d'animer le groupe afin de faire proposition à un prochain conseil.

### **Projet d'installation Plagne**

Un fabricant de serres est intéressé par une partie des locaux de Plagne. Accord du Conseil sur le principe de ce projet d'installation et pour que le Maire poursuive les discussions avec l'entreprise intéressée.

### **Questions diverses**

Droit de préemption: Les biens suivants sont laissés libres à la vente: terrains cadastrés A900 et A901, maison cadastrée F1476, maison cadastrée F1376.

Le Maire informe qu'une subvention de 9000,00 €a été attribuée à la Commune pour équipement informatique de l'école primaire dans le cadre du programme "école numérique". L'offre "école numérique est constituée d'un ensemble d'ordinateurs et d'un tableau tactile.

Accord du Conseil pour une revalorisation du loyer annuel de la gendarmerie qui passe de 42858 € à 46613 €à compter du 1er mars 2010.

Plus beaux villages de France: Accord du Conseil pour payer la cotisation des "Plus Beaux Villages de France" à hauteur de 3€par habitant.

Le Maire fait lecture d'une lettre demandant autorisation d'utiliser des chemins communaux pour une manifestation de type « Paint Ball » lors d'une journée d'avril 2010. Une signalisation sera posée par les organisateurs afin d'avertir les passants. Les revenus tirés de cette manifestation seront reversés à une organisation humanitaire afin de venir en aide à Haïti. La question est posée au Maire de la couverture des risques de cette manifestation par une assurance prise par les organisateurs.

Accord du Conseil pour reconduire, pour le mandat municipal en cours, la délibération prise par l'ancienne municipalité de prendre en charge des frais annuels d'assurance des pompiers pour 594,20 €et d'abonnement à une revue pour 45 €

Remembrement: En réponse à une question posée par Yves Tréhin, le Maire informe que la demande de subvention de fonds européens n'a pas reçu l'avis escompté (dossier de présentation incomplet). Le Maire indique qu'une nouvelle demande pourra être faite après une estimation plus précise des travaux connexes, sachant que les subventions resteront toutefois plafonnées à 55% des dépenses, versés par le Conseil Général, avec ou sans l'obtention de fonds européens.

Musée de la coiffe: Suite à accord du Conseil Municipal donné en séance de septembre 2009 pour agrandissement du musée de la coiffe, il est demandé où en est ce projet. Le Maire indique que Philippe Gilibert donnera une information au Conseil lors de la prochaine séance de Février.

Déneigement: En réponse à une question posée par François Fléouter, le Maire précise que le déneigement au-delà des panneaux de Blesle incombe au Conseil Général, doté de moyens plus importants que la municipalité.

En réponse à une question posée par Christian Malbec, il est confirmé que la table d'orientation de Chadecol est située en terrain privé. Christian Malbec demande ce que la Commune prévoit de faire pour régulariser la situation. Le Maire répond qu'il appartiendra aux propriétaires privés de se manifester auprès de la Commune.

Christian Malbec informe que le musée Vinatier de Massiac, dont la collection inclut des pièces trouvées sur la commune de Blesle, est transféré à Aurillac et Saint-Flour.

Le Maire informe que la commission des impôts est prévue de se réunir en février 2010.

Le Conseil donne accord pour le changement de 2 fenêtres au local des aînés.

Le Maire fait lecture au Conseil d'un message de Jean-Paul Renard informant que Blesle est le lieu retenu par la fédération des sites clunisiens pour le lancement, le 13 février 2010, des festivités commémorant, en différents lieux de l'Auvergne, le 11 centième anniversaire de la fondation de l'Abbaye de Cluny. La question est alors posée du financement de l'évènement proposé du 22 au 25 avril 2010 par le site clunisien de Blesle. Le Maire répond qu'à ce jour, aucune subvention n'a encore été attribuée. Remarque est alors faite du risque de lancer des commémorations alors même que leur financement n'est pas garanti en ce qui concerne Blesle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.